SUJET

AIDE AU LOGEMENT POUR LES CANADIENS RACIALISÉS

ENJEU

Comment le gouvernement aide-t-il les Canadiens racialisés à accéder à un logement abordable et à la propriété?

FAITS SAILLANTS

Besoins impérieux en matière de logement et accession à la propriété pour les groupes de minorités visibles – Canada

- Besoins impérieux en matière de logement Tous les logements
 12,70 % de tous les ménages contre 20,09 % des ménages de minorités visibles
- Besoins impérieux en matière de logement Logements de propriétaires-occupants
 6,27 % de tous les ménages contre 12,41 % des ménages de minorités visibles
- Besoins impérieux en matière de logement Logements locatifs 26,82 % de tous les ménages contre 32,54 % des ménages de minorités visibles
- Logements de propriétaires-occupants
 68,68 % de tous les ménages et 61,83 % des ménages de minorités visibles

Source: Recensement de 2016

RÉPONSE

- La vision de la Stratégie nationale sur le logement est que les Canadiens aient accès à des logements abordables qui répondent à leurs besoins, et nous sommes déterminés à changer le cours des choses dans la vie des Canadiens vulnérables, y compris les Canadiens racialisés.
- Notre gouvernement a pris des mesures pour reconnaître et concrétiser progressivement le droit de chaque Canadien d'avoir accès à un logement adéquat, comme l'affirme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Notre approche du logement fondée sur les droits de la personne repose sur les principes d'inclusion, de responsabilisation, de participation et de non-discrimination.
- Dans le budget de 2019, le gouvernement a introduit et adopté une nouvelle loi qui oblige le gouvernement fédéral à maintenir une Stratégie nationale sur le logement qui priorise les besoins de logement des plus vulnérables et qui exige la présentation de rapports réguliers au Parlement sur les progrès réalisés quant aux objectifs et aux résultats de la Stratégie.
- La législation met en place de solides mesures de responsabilisation et de participation grâce à la création d'un défenseur fédéral du logement et d'un Conseil national du logement, qui s'assureront que les personnes qui font face à des difficultés de logement ou à l'itinérance ainsi que les collectivités touchées par des problèmes systémiques liés au logement puissent faire entendre leur voix.
- Le défenseur fédéral du logement déterminera des mesures correctives que le gouvernement pourrait prendre dans le cadre de la politique fédérale sur le logement ou des programmes de logement fédéraux, et fournira des conseils à cet égard.

- Le Conseil national du logement, dont la représentation est diversifiée, fera progresser la politique sur le logement en me conseillant sur l'efficacité de la Stratégie nationale sur le logement, examinera les problèmes systémiques liés au logement et favorisera la collaboration, la participation et l'inclusion de perspectives diverses dans la Stratégie nationale sur le logement. Nous sommes en train de procéder aux dernières nominations pour lancer le conseil.
- En juin 2020, la SCHL s'est engagée à réévaluer ses politiques et pratiques dans une perspective racialisée, notamment avec l'aide de personnes ayant une expérience vécue, afin d'éliminer la discrimination. Les conclusions de ce processus pourraient éclairer la façon dont les programmes de logement peuvent mieux soutenir l'équité en matière de logement pour les Canadiens racialisés.
- Le Fonds national de co-investissement pour le logement appuie la construction, la réparation et la revitalisation de logements abordables. Les projets qui répondent aux besoins des populations vulnérables, y compris les Canadiens racialisés, sont priorisés dans le cadre du programme.
- Nous travaillons également avec les provinces et les territoires pour terminer l'élaboration conjointe de l'Allocation canadienne pour le logement (ACL), qui offre une aide directe à l'abordabilité aux ménages pour contribuer à réduire leurs besoins en matière de logement.
- L'ACL est conçue en fonction des priorités fédérales et des difficultés en matière d'abordabilité propres à chaque province et territoire. Chaque province et territoire verse des contributions équivalentes et administre l'ACL, et identifie les populations relevant de son autorité qui ont le plus besoin du programme.

Contexte

Répartition des minorités visibles ayant des besoins impérieux en matière de logement

	Dauraantagaa	Doursantages	Dauraantagaa	
	Pourcentages –	Pourcentages –	Pourcentages –	D
		Besoins impérieux	Besoins impérieux	_
	en matière de	en matière de	en matière de	Logements de
	logement –	logement –	logement –	propriétaires-
	TOUS	PROPRIÉTAIRES	LOCATAIRES	occupants
Tous les ménages				
confondus	12,70 %	6,27 %	26,82 %	68,68 %
Ménages appartenant				
à une minorité visible	20,09 %	12,41 %	32,54 %	61,83 %
Chinois	18,74 %	15,71 %	32,02 %	81,40 %
Asiatiques du Sud	18,43 %	12,33 %	32,84 %	70,27 %
Noirs	23,31 %	9,05 %	33,04 %	40,56 %
Philippins	12,28 %	4,67 %	22,55 %	57,46 %
Latino-américains	21,14 %	8,96 %	31,30 %	45,47 %
Asiatiques du Sud-				
Est	18,87 %	11,78 %	32,52 %	65,84 %
Arabes	24,52 %	13,55 %	34,40 %	47,40 %
Asiatiques de l'Ouest	31,67 %	18,99 %	45,79 %	52,66 %
Coréens	30,13 %	21,78 %	42,39 %	59,45 %
Japonais	13,72 %	7,46 %	26,92 %	67,90 %
Minorité visible,				
non identifiée	20,89 %	10,55 %	37,19 %	61,21 %
Minorités visibles				
multiples	18,34 %	10,32 %	31,68 %	62,44 %
Ménages				
n'appartenant pas à				
une minorité visible	11,23 %	5,19 %	25,37 %	70,05 %